Docu 51576 p.1

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 04 février 2021 portant désignation des membres de la Commission du Certificat d'Aptitude pédagogique approprié à l'Enseignement supérieur (CAPAES) en Hautes Ecoles et dans l'Enseignement supérieur de Promotion sociale

A.M. 30-03-2023

M.B. 31-08-2023

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de l'Enseignement de la Promotion sociale,

Vu le décret du 17 juillet 2002 définissant le Certificat d'Aptitude pédagogique approprié à l'Enseignement supérieur (CAPAES) en Hautes Ecoles et dans l'Enseignement supérieur de Promotion sociale et ses conditions d'obtention, spécialement l'article 8;

Vu l'arrêté ministériel du 04 février 2021 portant désignation des membres de la Commission du Certificat d'Aptitude pédagogique approprié à l'Enseignement supérieur (CAPAES) en Hautes Ecoles et dans l'Enseignement supérieur de Promotion sociale,

## Arrête:

Article 1<sup>er</sup>. - Dans l'article 2 de l'arrêté ministériel du 04 février 2021 portant désignation des membres de la Commission du Certificat d'Aptitude pédagogique approprié à l'Enseignement supérieur (CAPAES) en Hautes Ecoles et dans l'Enseignement supérieur de Promotion sociale, le tableau est modifié comme suit :

Chambre compétente pour l'examen des dossiers des candidats en fonction dans une haute école			
Président	Le fonctionnaire général en charge de l'enseignement supérieur ou son représentant, membre du personnel de rang 10 minimum.		
	Effectif	Suppléant	
Secrétaire	Madame Emilie OUVRARD	Monsieur Johan FABRY	
Organismes	Effectifs	Suppléants	
WBE	Madame Martine OPPLIGER	Madame Valérie HOFMANS	
CPEONS	Monsieur Ahmed MEKSEM	Madame Dominique DUPONT	
SEGEC	Madame Anne GIACOMELLI	Madame Catherine VAN LERBERGHE	
FELSI		Madame Emilie STEVENS	
CGSP	Monsieur Etienne SCHAFFER	Madame Silvia SZPES	

Docu 51576 p.2

CSC	Madame Valérie DUMONT	Madame Catherine DEKERCKHEER	
SLFP	Madame Arlette VANWINKEL	Madame Myriam DREESEN	
Chambre compétente pour l'examen des dossiers des candidats en fonction dans un établissement d'enseignement supérieur de promotion sociale			
Président	Le fonctionnaire général en charge de l'enseignement supérieur ou son représentant, membre du personnel de rang 10 minimum.		
	Effectif	Suppléant	
Secrétaire	Madame Emilie OUVRARD	Monsieur Johan FABRY	
Organismes	Effectifs	Suppléants	
WBE	Madame Michela SARRO	Madame Patricia PEIGNOIS	
CPEONS	Madame Stéphanie SERET	Madame Agnès DUSSARD	
SEGEC	Madame Nathalie PONSART	Madame Julie VANLATHEM	
FELSI		Madame Audrey LERMINIAUX	
CGSP	Monsieur Etienne SCHAFFER	Madame Silvia SZPES	
CSC	Madame Valérie DUMONT	Madame Catherine DEKERCKHEER	
SLFP	Madame Arlette VANWINKEL	Monsieur Ahmed MEKSEM	

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le 13 mars 2023.

Bruxelles, le 30 mars 2023.

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

## V. GLATIGNY